



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 19 mai 2015

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutateurs : M. Pierre-Yves Poncet (pour les deux tables du fond – 27 personnes)
M. Bernard Fragnière (pour la première table et celle du Conseil – 28 personnes)
Présents: 7 Conseillers communaux
55 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
1 Personne externe à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 56 participants
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 10 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 décembre 2014
 2. Comptes de fonctionnement et d'investissement 2014
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
 3. Investissements 2015 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - Réfection du mur de l'école, Le Bry Fr. 60'000.00
 - Réfection des sentiers et autres par la protection civile Fr. 50'000.00
 4. Approbation du règlement et des tarifs de l'accueil extrascolaire
 5. Prochaines législatures : décision sur le nombre de Conseillers communaux
 6. Informations du Conseil communal
 7. Divers.
-

A 20h05, M. le Président ouvre l'Assemblée communale.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 18 du 1er mai 2015, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage.

Les 10 personnes excusées sont citées. M. Félix Morard, Conseiller communal, est excusé également, il arrivera avec du retard. Les scrutateurs sont nommés, il s'agit de M. Pierre-Yves Poncet et de M. Bernard Fragnière.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée sur un écran, ce document fait partie intégrante du présent PV. M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions quant à l'ordre du jour. Celui-ci n'en suscitant aucune, **il est approuvé tel quel.**

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 décembre 2014

Le Président demande s'il y a des questions par rapport à ce procès-verbal. Avant de passer à son approbation, il apporte la précision demandée par M. Laurent Liard lors de la précédente assemblée concernant les coûts de la barrière de Thusy. Le montant total a été de Fr. 19'366.40 et la part à la charge de la Commune s'est élevée à Fr. 3'000.00.

Comme il n'y a pas de remarque, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 décembre 2014 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 18 décembre 2014 est accepté à l'unanimité.

Point 2

Comptes de fonctionnement et d'investissements 2014

Les comptes de fonctionnement 2014 sont affichés à l'écran et lus point par point par M. Michel Grivel.

L'exercice 2014 se boucle avec un bénéfice de **Fr. 214'504.89**, avant amortissements supplémentaires comptabilisés de **Fr. 209'566.00**. Le résultat de 2014 est inférieur à celui de 2013 avec une diminution du bénéfice de Fr. 54'000.00. Cet exercice est qualifié de bon par le Conseil communal, si l'on ajoute le déficit prévu au budget de Fr. 184'000.00, on remarque une différence positive d'environ Fr. 398'000.00.

Le total des charges (moins les imputations internes et les amortissements supplémentaires) est de **Fr. 6'282'000.00**, soit Fr. 66'0000.00 de plus qu'en 2013, ce qui représente environ **Fr. 3'600.00** par habitant. Le bénéfice pour 2014 tel que présenté est de **Fr. 4'938.89**.

Comme il n'y a pas de question sur les comptes de fonctionnement, M. Grivel poursuit par la lecture des comptes d'investissements 2014 qui se soldent par un total d'investissement brut de **Fr. 2'708'205.00** et un total de revenu de **Fr. 292'568.00**, soit un total d'investissement net en 2014 de **Fr. 2'415'637.00**.

Investissement terminé en 2014 :

- 09 – Achat terrain – Hoirie Lauper
 - Budget octroyé en 2013 : Fr. 600'000.00
 - Total des charges sur deux ans : Fr. 570'419.20
 - Solde positif : Fr. 29'580.80

Il n'y a pas de question sur les comptes d'investissement 2014. M. Grivel passe à la lecture du bilan qui ne suscite pas de question non plus.

M. le Président donne la parole à M. Pierre Broye, Président de la Commission financière, qui procède à la lecture du rapport de celle-ci. Les comptes 2014 ont été révisés par la société Multifiduciaire Fribourg SA. Tous les documents nécessaires, soit les comptes 2014 détaillés, le rapport de révision de la fiduciaire et la liste de contrôle, émise par le Service des communes, ont été reçus par la Commission financière et analysés. M. Broye donne lecture des conclusions de la fiduciaire. Selon leur appréciation, les comptes annuels 2014 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue de comptes communaux. La fiduciaire recommande d'approuver les comptes annuels tels que soumis. Au nom de la Commission financière, M. Broye recommande également d'approuver les comptes 2014.

M. le Président remercie M. Broye et comme il n'y a pas de question, il invite les personnes présentes qui acceptent les comptes de fonctionnement et d'investissements 2014 à voter par main levée, en précisant que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2014 sont acceptés à l'unanimité

Point 3

Investissements 2015 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :

- Réfection du mur de l'école, Le Bry pour Fr. 60'000.00

M. Marcel Schmutz prend la parole pour expliquer que le mur devant l'école, vieux de 114 ans, s'effrite. L'ingénieur cantonal exige sa réfection, mais l'Etat ne veut pas participer au financement. Une solution a ainsi dû être trouvée pour diminuer les coûts, c'est-à-dire de faire un deuxième mur devant. Une nouvelle barrière sera également posée en remplacement de celle en bois. La marquise sera supprimée, ainsi l'eau ne s'écoulera plus sur la route.

Le Président remercie M. Schmutz et précise qu'en effet il y avait un litige avec le Service des routes qui voulait rapidement la démolition complète du mur, alors que la Commune estimait que ce mur est mitoyen avec l'Etat. La solution de pouvoir le doubler devant a été trouvée en janvier 2015. De ce fait, cet investissement n'a pas pu être présenté lors de l'assemblée des budgets de décembre 2014. Cet investissement n'influe pas les dettes de la Commune puisque ce montant sera payé avec le compte courant.

M. Antoine Gremaud demande à quoi le mur ressemblera et quels matériaux seront utilisés. M. Schmutz répond qu'il sera en béton.

M. le Président donne la parole à M. Pierre Broye qui confirme que cet investissement est nécessaire pour des raisons de sécurité. La solution retenue est la plus avantageuse et le financement est assuré par les liquidités propres. La Commission financière préavisait positivement cet investissement.

La réfection du mur de l'école à Le Bry est passée au vote.

Résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité.

- Réfection des sentiers et autres par la protection civile pour Fr. 50'000.00

Pour le deuxième investissement, M. le Président explique qu'il s'agit de la réfection de divers sentiers et autres par la protection civile (PCi). La Commune a dû s'inscrire pour pouvoir bénéficier de la participation de la PCi durant l'automne 2014 et la réponse positive est arrivée en janvier 2015. Il s'agit d'une opportunité intéressante étant donné que la PCi vient gratuitement, on ne paie que le matériel et la location des machines. A savoir qu'en 2016, la PCi ne sera pas du tout disponible en raison de la Fête fédérale de lutte à Estavayer-le-Lac.

M. Yvan Maillard présente les différents objets qui ont été soumis à la PCi. Les travaux vont se dérouler sur six chantiers distincts et seront réalisés par deux compagnies.

M. le Président informe que les rénovations de sentier ne sont pas soumises à enquête. Les travaux définitifs dépendront également de la météo et de la rapidité d'intervention de la PCi

M. Antoine Gremaud intervient et trouve qu'au lieu de créer une nouvelle rampe d'accès pour les bateaux, il souhaiterait plutôt voir l'utilisation de la rampe d'accès existante de M. Perrottet, même si cet accès est privé. Une entente avec les propriétaires permettrait d'économiser les Fr. 15'000.00 prévus et de les utiliser pour finir d'autres accès, comme par exemple le chemin de la route de Russille. M. le Président répond que des discussions ont eu lieu l'année passée. Le but était plutôt de fermer l'accès pour supprimer la traversée du terrain privé, car cela crée d'autres soucis comme du parcage illicite dans cette zone qui de plus est inondable. L'avantage de créer un nouvel accès est qu'il serait sur du terrain communal et ainsi plus facile à gérer, notamment avec le parking existant. L'étude pour le port avance, et vraisemblablement la future rampe sera reprise au même endroit et non pas à travers la parcelle de la famille Perrottet. M. Yvan Maillard précise qu'effectivement une discussion a eu lieu avec les propriétaires du fonds, que le chemin actuel est en piteux état et qu'il devrait de toute manière être refait. Par la création d'un nouvel accès, l'idée est de créer quelque chose de différent et de pouvoir mieux gérer cette zone.

M. Jean-Jacques Reynaud demande s'il existe des servitudes ou des droits de passage concernant le sentier du quartier en Bovigny étant donné que c'est en zone de construction. M. Yvan Maillard répond qu'il s'agit d'un sentier public qui est déjà en servitude. M. Reynaud souhaite que de l'argent soit consacré pour l'entretien des bancs publics étant donné qu'ils sont pourris et qu'on ne peut plus s'asseoir dessus. M. le Président rappelle que déjà lors de la précédente législature, des demandes avaient été faites à la Société de développement et qu'aucun montant n'a été débloqué. En ce qui concerne le sentier du bord du lac, de nouvelles tables et nouveaux bancs ont été posés ce qui a nécessité moins d'entretien partiel, mais le cas des bancs est à poursuivre. M. Reynaud ne parle pas des bancs du bord du lac, mais par exemple du sentier qui va de Gumefens à Avry. Les socles existent, il en a vu également à la déchetterie et pense que les employés communaux pourraient réaliser ce travail indépendamment de la Société de développement. M. Maillard informe qu'une partie des bancs seront remplacés cette année.

M. Bernard Fragnière demande si le sentier pédestre de la route de Russille sera aussi réalisé le long de la parcelle de M. Merian et dans quel délai. M. le Président confirme qu'il y a un géomètre qui a été mandaté pour établir le plan. La réalisation est prévue pour cet automne avec les travaux de la PCi, suivant son avancée. Une convention a déjà été signée avec certains propriétaires et une discussion devra avoir lieu avec la famille Merian pour la suppression de la haie. Ce dossier est traité simultanément avec les ralentisseurs.

M. Laurent Liard, demande si la nouvelle rampe de mise à l'eau se fera dans le lac ou s'il s'agit juste d'un accès au bord du lac. M. Yvan Maillard lui précise que cette rampe provisoire ne sera pas bétonnée mais qu'elle descendra quand même jusque dans la zone humide. Dans un premier temps il faut le feu vert des citoyens pour cet investissement et ensuite les détails seront affinés, sur place, avec les ingénieurs de la PCi. M. Liard, en tant que navigateur, salue la construction d'une rampe et signale que l'OCN ponctionne Fr. 240.00 pour une place d'amarrage et qu'en contrepartie les navigateurs n'ont rien. Il estime que l'Etat doit participer à cet investissement. M. Maillard en prend note et la question sera posée étant donné qu'une rencontre doit de toute façon avoir lieu pour d'autres sujets avec les Services de l'Etat. M. Liard suggère que des conseils soient demandés auprès d'un navigateur qui a l'habitude de mettre des bateaux à l'eau pour éviter la construction d'une rampe inutilisable.

M. le Président informe que la Commune a reçu une offre pour une étude complète du port. La problématique : est-ce que la Commune va s'engager et est-ce que des places seront gardées pour nos citoyens. Il cite en exemple la demande d'extension du port du Bry, qu'actuellement les Services de l'Etat ne veulent pas traiter. Ils attendent le dossier de révision de notre PAL.

M. le Président revient quant aux six chantiers prévus et précise qu'en cas de mauvais temps durant les deux semaines, une priorité devra être donnée sur certains projets. Ceci également dans le cas où tout ne pourrait pas être réalisés dans ce laps de temps. M. Bernard Fragnière demande que le chemin pédestre de la route de Russille fasse partie des priorités.

M. Pierre-Alain Tercier demande si dans le quartier de l'Abranna à Le Bry, un accès pour les piétons ne pourrait pas être créé et également la pose de ralentisseurs étant donné la forte circulation. M. le Président lui répond que lors de la mise à l'enquête des deux immeubles qui seront construits derrière le restaurant, la Commune a exigé la création d'un trottoir.

M. le Président donne la parole à M. Pierre Broye qui confirme que ces travaux seront réalisés de la manière la plus efficace et économique possible du fait que la PCi met ses hommes à disposition et que cet investissement sera financé par les liquidités de la Commune. La Commission financière préavisait positivement cet investissement.

La réfection des sentiers par la PCi est passée au vote.

Résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité.

Point 4

Approbation du règlement et des tarifs de l'accueil extrascolaire

M. le Président informe qu'à partir de la rentrée scolaire d'août 2015, l'accueil extrascolaire sera ouvert dans les locaux de la HAP. Une salle est prévue à l'étage et la Salle communale et la cuisine seront utilisées pour les repas. Il sera ouvert aux enfants de l'école enfantine et de l'école primaire. Un subventionnement d'environ Fr. 40'000.00 sera attribué par l'Etat pour la création de cet accueil.

Pour établir le règlement et les tarifs, la Commune s'est basée sur les pratiques des accueils des communes environnantes. Le règlement et les tarifs ont été contrôlés et acceptés par l'Etat. Il est précisé qu'une subvention supplémentaire sera accordée aux enfants fréquentant l'école enfantine.

Pas de questions, le règlement et les tarifs sont passés au vote.

Résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité, avec 2 abstentions

Point 5

Prochaines législatures : décision sur le nombre de Conseillers communaux

M. le Président précise que selon la loi sur les communes, jusqu'à 600 habitants, la Commune peut avoir 5 Conseillers communaux, jusqu'à 1'000 habitants – 7 Conseillers et dès 1'700 habitants – 9 Conseillers.

Le Conseil communal propose de rester à 7 Conseillers communaux, même si les 1'700 habitants sont dépassés.

Pas de questions, le nombre de Conseillers communaux est passé au vote.

Résultat du vote : le nombre de 7 Conseillers est accepté à l'unanimité

Point 6

Informations du Conseil communal

M. le Président transmet l'information que la HAP va s'appeler « *Halle polyvalente Pont-en-Ogoz* ». Elle sera bénie le 4 juin 2015 durant la procession de la Fête-Dieu.

Le point suivant concerne l'évolution de la population, on remarque une augmentation constante, 1'757 habitants à ce jour.

Concernant le tonnage 2014 pour les déchets, M. Marcel Schmutz donne le détail du tableau affiché à l'écran.

Une nouvelle plantation d'arbres a eu lieu dans la forêt du Gibloux par les enfants. M. Schmutz remercie le cercle scolaire qui est venu planter des cormiers et des pins sylvestre sur la route de l'antenne. Le cormier avait disparu de cette forêt il y a 150 ans, lequel était utilisé à l'époque de nos ancêtres pour la fabrication du charbon de bois.

L'information est transmise que le vendredi 22 mai 2015, une exposition de photos des élèves de l'école ainsi qu'un spectacle aura lieu à la HAP.

Point 7

Divers

M. Bernard Fragnière lit une lettre datée du 29.11.2006 concernant le collecteur d'eau du quartier de Russille. Il avait été convenu qu'il serait repris par la Commune et depuis aucune démarche n'a été entreprise. M. Balmer répond qu'il n'est pas au courant de ce courrier et que les informations nécessaires seront transmises le plus rapidement possible.

M. Chris Gabriel signale que l'arbre dont il avait déjà parlé lors de l'assemblée de décembre 2014, situé au km 10.2 du sentier du lac, est toujours couché et qu'à présent il y en a un deuxième ainsi que des glissements de terrain. M. le Président dit qu'il y a une association qui gère ce sentier et qu'une assemblée aura lieu la semaine prochaine. Le Groupe E doit en principe intervenir dans la partie forêt.

M. René Briffrare, demande s'il est possible que les anciennes armoiries des trois communes soient remises quelque part dans la HAP. M. Grivel répond qu'elles seront remises, l'endroit n'est pas encore défini.

M. André Fragnière, intervient concernant les panneaux de signalisation des anciens villages. Il précise que sur les cartes, Villars d'Avry existe toujours et ne comprend pas pourquoi en haut du village le panneau indique Le Bry. M. Félix Morard lui précise qu'il s'agit d'une exigence imposée par l'Etat, le nom officiel doit être indiqué. M. André Fragnière rappelle que la Commune de Villars d'Avry avait fusionné avec Pont-en-Ogoz en 1969 pour s'appeler Le Bry.

M. François Morard revient sur la demande qui avait été faite lors de la précédente assemblée au sujet de la pose d'une barrière afin de sécuriser le pont qui traverse le ruisseau à la route d'Avry à Gumefens. Il souhaite que la barrière actuelle soit sécurisée par la pose d'un grillage ou de quelque chose de fermé. M. le Président l'informe que des barrières routières de sécurité sont prévues. M. Morard demande également si à court ou moyen terme un trottoir est prévu sur la même route. M. le Président lui précise que pour l'instant rien n'est prévu, mais il est vrai que des demandes arrivent, également pour un trottoir jusqu'à la fromagerie. Il faudra trouver des solutions, mais lorsque le terrain prévu pour le trottoir n'est pas communal, cela implique des discussions avec les propriétaires et l'établissement de conventions. A défaut, ce sont des procédures d'expropriation.

Mme Erica Savary intervient quant à l'utilisation de la HAP pour le spectacle des écoles du vendredi 22 mai 2015, avec la vente de nourriture froide uniquement, et ne comprend pas pourquoi le Conseil communal demande la couverture du sol. Cela fera perdre une demi-matinée d'éducation physique aux écoles avant que les tapis soient enlevés. M. le Président dit que cette mesure a été demandée étant donné qu'il s'agit d'enfants qui vont manger et qu'il risque d'y avoir des chips ou autre un peu partout. Mme Savary répond que si à chaque manifestation il faut réfléchir s'il faut couvrir ou pas cela devient compliqué et répète que c'est dommage qu'ensuite les enfants soient privés d'une demi-journée de gym. M. le Président l'informe que c'est le Conseil communal qui décide, lors de la demande, s'il faut couvrir ou pas, qu'il s'agit surtout d'une mesure de précaution pour conserver le sol en bon état le plus longtemps possible. M. François Morard prend la parole et rappelle que le but pour les sociétés est de pouvoir organiser des manifestations sans avoir la contrainte de poser les tapis et dans le cas du spectacle des enfants, il ne voit pas la différence par rapport à l'utilisation pour un loto. Mme Marie-Claire Fragnière, responsable du dicastère des écoles, intervient et informe qu'elle a proposé que la première heure de gym du mardi se fasse l'après-midi et qu'il n'a jamais été question de la supprimer. Tout ceci est déjà réglé avec l'enseignante en question.

M. Marcel Schmutz prend la parole pour remercier le corps des sapeurs-pompiers, l'Etat-major, son Commandant et son remplaçant pour leur excellente prestation lors de l'inspection du corps en septembre 2014, avec l'obtention d'une moyenne de 5,55. Le corps est applaudi par l'assemblée.

Comme il n'y a pas d'autres remarques, M. le Président clos l'Assemblée et remercie le Club des dames qui va servir une verrée offerte par la Commune. Il remercie également toutes les personnes qui œuvrent pour la Commune, il souhaite un bon été à chacun et donne rendez-vous à l'Assemblée des budgets cet automne.

L'Assemblée est levée à 21h15.

Annexe : dossier de présentation des sujets, faisant partie intégrante du présent PV.

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 15 juin 2015

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare